

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD341 (Rect)

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 69

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« mentionnée à l'article L. 341-1-1 »,

les mots :

« mentionnée au 1° de l'article L. 341-1-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.